

DEPARTEMENT
MAINE ET LOIRE
 ARRONDISSEMENT
SAUMUR
 CANTON
SAUMUR NORD
 COMMUNE
LES ROSIERS SUR LOIRE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS ET QUESTIONS
 DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/01/2011

CONVOCATION DU CONSEIL FAITE LE 30/12/2010

COMPTE RENDU AFFICHE LE 05/01/2011

L'an deux mil dix, le 3 janvier à 19 h 30 mns, le conseil municipal de la commune de Les Rosiers-sur-Loire était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Denis SAULEAU, Maire.

NOM	Prénom	Qualité	Présent, absent, excusé, pouvoir
SAULEAU	Denis	Maire	Présent
QUEYROI	Daniel	Adjoint	Présent
BERTHELOT	Alain	Adjoint	Présent
DESPEIGNES	Jean-Luc	Adjoint	Présent
AMAR-AUDUSSEAU	Magali	Adjoint	Présent
VIDGRIN	Jacqueline	Conseiller	Excusée pouvoir à Pascal Martin
PLAT	Philippe	Conseiller délégué	Présent
VARLET	Gisèle	Conseiller	Excusée pouvoir Bernard Hye
HYE	Bernard	Conseiller	Présent
MARTIN	Pascal	Conseiller	Présent
LEDRU	Gil	Conseiller	Présent
DISSOUSSOU-BOUKA	Brice	Conseiller	Présent
BONDU	Michel	Conseiller	Présent
LEROY	Olivier	Conseiller	Présent
NEAU	Jean-Jacques	Conseiller	Présent
RIVIERE	Dominique	Conseiller	Présent

A l'issue d'un scrutin, M Olivier Leroy a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé sans observation.

Délibération 1 : Modification de tarifs:

En exercice : 16
Présents : 14
Votants : 16

Sur proposition de la commission des finances,

Le conseil municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public

-Modifie les tarifs et redevances suivants applicables au 01/02/2011 :

Tarif de base hors révision jardins familiaux : 25 €

M² de terrain viabilisé vendu dans la Zone d'activité : 5 €

Concessions en pleine terre dans le cimetière communal : 15 ans – 80 €, 30 ans : 160 €, 50 ans : 300€

Ajout d'un tarif pour la location de la maison des loisirs : 25 € pour la mise à disposition de l'enclos quel que soit l'utilisateur

Redevances d'occupation du domaine public – droits de place marché ou tout autre commerce ambulant pour vente sur le domaine public :

Tarif par jour (sauf forfait mensuel)	Habituels (au moins 2 fois par mois)	Occasionnels (moins de 2 fois par mois)
Jusqu'à 4 ml	1,60	2,15
De 4 ml à 10 ml	3,60	4,50
Au-delà de 10 ml		25
Outilleur		50
Forfait mensuel électricité quel que soit le nombre de jours d'utilisation dans le mois		7

Délibération 2 : Régime indemnitaire des élus en Février 2011 :

En exercice : 16
Présents : 14
Votants : 16

Le conseil municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public

-Approuve le versement des indemnités au Maire, adjoints et conseillers délégués sur la base du tableau suivant pour le mois de février 2011.

M Le maire partant pour un voyage de longue durée d'une durée d'un mois en février 2011, il ne sera pas même d'exercer ses fonctions

Les adjoints et les conseillers municipaux délégués seront amenés à le suppléer chacun en ce qui les concerne

M le Maire propose au conseil pour le mois de février de dispatcher son indemnité aux adjoints et conseillers délégués actuellement indemnisés

Ce dispatchage n'augmentera pas le volume indemnitaire actuellement alloué qui était déjà d'ailleurs inférieur au plafond octroyable

40,10 du maire divisé par 6
égal 6,68333

Fonction	plafond octroyable	octroyé	montant brut mensuel au 31/12/2010	proposition pour février 2011
	plafond en %age de l'indice 1015	%age/indice 1015		%age de l'indice 1015
Maire	43	40.10	1520.59	0.00
1er adjoint	16.5	12.83	487.73	19.51
2ème adjoint	16.5	12.83	487.73	19.51
3ème adjoint	16.5	12.83	487.73	19.51
4ème adjoint				
5ème adjoint	16.5	12.83	487.73	19.51
conseiller délégué à la jeunesse		4.00	152.06	10.68
conseiller délégué aux écoles et périscolaire		4.00	152.06	10.68
conseiller délégué aux finances et à l'urbanisme		0.00		0.00
Total	109	99.42		99.42

Questions diverses :

Mme Forestier, référente cantine fait état du mode de fonctionnement qu'elle a mis en place depuis septembre suite à sa prise de fonctions et aux stages qu'elle a effectués avec sa collègue Mme Blandeau.

Elle indique au conseil, qu'au-delà d'une qualité de repas qu'on ne trouve pas ailleurs, qualité qui ressort également d'une excellente collaboration avec la société Sogeres, la gestion du temps intermédiaire méritait une attention particulière : De nombreuses animations ont été mises en place avec des agents qui occupent successivement tous les postes et qui gère chacun un groupe d'enfants avec des animations différentes. Des formations complémentaires pourront être apportées suivant les besoins des agents. Les retours vis-à-vis des parents sont pour l'instant tous positifs et le travail partagé avec les autres agents a permis à chacun de mieux se connaître.

Elle indique être suivie dans ses demandes par la municipalité. Reste quelques problèmes organisationnelles à régler avec certains enseignants sur les annonces d'effectifs et la gestion des sorties de classes.

Denis Sauleau informe qu'une réorganisation à l'office de tourisme communautaire est en cours suite au départ de madame Schubert. Il indique qu'il y a manifestement un agent (un CDI) de trop à l'office surtout en période hivernal.

Des discussions sont engagées avec les élus de Gennes autour du tourisme et des déplacements doux.

Enfin le Département a pris conscience qu'un aménagement était nécessaire au carrefour des 4 chemins et des projets sont en cours de validation par les services départementaux.

Séance levée à 22 h 00.